



République Française
Département de la Moselle

FORMULAIRE DE DECLARATION de RACCORDEMENT AU RESEAU pour le calcul de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (P.F.A.C.)

A envoyer dans le mois suivant le raccordement effectif du projet à :
Communauté de Communes de Cattenom et Environs
2 Avenue du général de Gaulle
57570 CATTENOM

Numéro d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable...) :

Dossier n° «NUMDOS_CPL» délivré le :

A - Informations relatives au demandeur :
(Tous les champs doivent être renseignés)

CIVILITE : M. / Mme NOM (ou raison sociale).....

PRÉNOMS..... Date de naissance*.....

N° de SIRET**.....

N° et Rue

Code Postal.....Ville.....

N° de téléphone..... E-mail.....

* Pour les personnes physiques (information utile pour l'Administration en présence d'homonymes)

** Pour les personnes morales de droit public ou de droit privé

B - Adresse des travaux :

N° et Rue.....

N° de lot (en cas de lotissement)

Section N° Parcelle n° : Lieu-dit :

Code Postal.....Ville.....

C – Destination des travaux :

J'atteste que mon projet de construction (ou d'extension) a été raccordé au réseau depuis le :

.....(jour – mois -année)

Fait à Le.....

Signature du demandeur :

Conformément à la délibération du conseil communautaire du 4 décembre 2012, prise en application de l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique, une Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (P.F.A.C.) est perçue auprès du propriétaire, à compter du raccordement effectif au réseau d'assainissement des eaux usées. A défaut de déclaration dans le délai d'un mois, et conformément à la délibération du 29 juin 2021, *il est astreint au paiement d'une somme équivalente à la redevance qu'il aurait payée (fixée à la date du constat du raccordement) majorée de 100 %.*